



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :  
le 13/09/2022

Publication :  
le 23/09/2022

**Délibération n° D-2022-354**

Déclassement du domaine public - Espace impasse de la  
Turbine

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

**Secrétaire de séance :** Anne-Lydie LARRIBAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur François GIBERT, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC

**Direction de la Réglementation et de  
l'Attractivité Urbaine**

**Déclassement du domaine public - Espace impasse  
de la Turbine**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le secteur de Surimeau, l'impasse de la Turbine se prolonge d'une venelle ouverte longeant des propriétés privées, et se terminant dans un terrain privé.

Les propriétaires riverains de cette venelle en ont demandé l'acquisition afin de l'intégrer à leur propriété respective et pouvoir ainsi envisager une meilleure protection.

Ce prolongement de l'impasse en nature de venelle n'est pas accessible aux véhicules et peut ne plus correspondre aux critères de la domanialité publique.

Il y aurait donc lieu de désaffecter l'usage public de cet espace et le déclasser du domaine public, pour qu'il soit intégré dans le patrimoine privé de la Commune, et cédé aux propriétaires riverains après numérotation auprès du Service du Cadastre.

Après délimitation par un géomètre expert, chaque partie riveraine des propriétés privées est d'une superficie de 29 m<sup>2</sup>.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public de deux surfaces de 29 m<sup>2</sup> chacune afin qu'elles soient incluses dans le patrimoine privé de la Commune ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à cette évolution patrimoniale.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

RÉQUISITION DE DIVISION

Commune : Niort

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

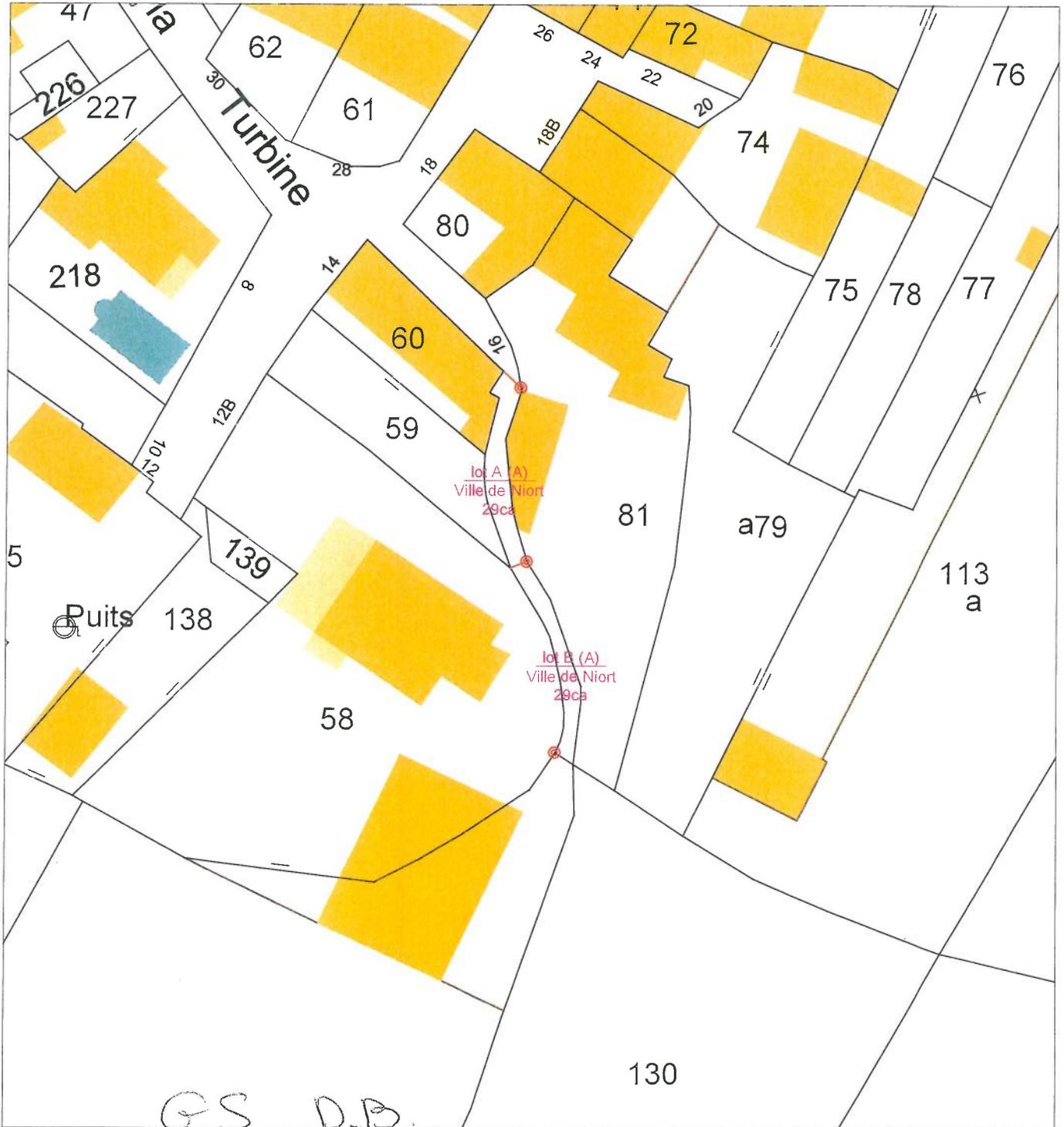
Section : AM
Qualité du plan : 01
Feuille(s) :
Echelle d'origine : 1000
Echelle d'édition : 500
Date de l'édition : 01/01/1961
Support magnétique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage :
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qui leur ont été fournies au bureau
B - En conformité d'un piquetage effectue sur le terrain
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 13/11/2020 par M. VERONNEAU Damien géomètre à FONTENAY LE COMTE
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de le chemise 6463.
A Niort, le 22/11/2020
20341DV

Document d'arpentage dressé par M. VERONNEAU Damien à FONTENAY LE COMTE
date : 22/11/2020
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant, qualité de l'autorité expropriant, etc.)



GS D.B.

LC ATT GS GD AP

LD